

VISA DE LONG SÉJOUR POUR EXERCER UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE À DISTANCE – « NOMADES NUMÉRIQUES »

| | | |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Nom(s) et Prénom(s) du demandeur: | | |
| Adresse électronique (Email): Numéro(s) de téléphone: | | |
| Motif du déplacement au Portugal: | | |
| PRÉ-REQUIS | | |
| | OUI | NON |
| Formulaire de demande de visa national , dûment rempli, daté et signé par le demandeur; | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 2 Photographies d'identité identiques, récentes et en bon état d'identification du demandeur (1 colée sur le formulaire). | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Passeport ou autre document de voyage d'une durée de validité supérieure d'au moins 3 mois à la date d'expiration du visa sollicité et avec deux pages vierges. Copie de la page biographique. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Preuve de résidence légale si le demandeur n'est pas un ressortissant du pays de résidence (carte de séjour...), avec une durée de validité supérieure à la date d'expiration du visa sollicité. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Assurance voyage adéquate et valide couvrant les éventuels frais de rapatriement pour raison médicale, de soins médicaux d'urgence et/ou de soins hospitaliers d'urgence. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Fiche Anthropométrique délivrée par l'autorité compétente du pays dont le demandeur est ressortissant ou du pays où il réside depuis plus d'un an, revêtu de l'apostille de La Haye. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| OBJET DU SÉJOUR | | |
| <u>En cas d'exercice d'activité salariée:</u> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Contrat de travail; ou • Attestation de travail délivrée par l'employeur | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| <u>En cas d'exercice d'activité non salariée :</u> | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Contrat de société; ou • Contrat de prestation de services; ou • Document démontrant les services fournis à une ou plusieurs entités | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Preuve du revenu mensuel moyen gagné au cours des trois derniers mois d'un montant minimum équivalent à quatre salaires mensuels minima garantis ; et | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Attestation de résidence fiscale. | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

VISA DE LONG SÉJOUR POUR EXERCER UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE À DISTANCE – « NOMADES NUMÉRIQUES » – ACCORDS SUR LA MOBILITÉ DE LA CPLP

Les citoyens de la CPLP sont exemptés de l'obligation de présenter:

- Une assurance voyage valide;
- Un titre de transport de retour; et,
- La preuve des moyens de subsistance, **par le biais d'une attestation de prise en charge**, avec la signature légalisée, souscrite par un citoyen portugais ou étranger titulaire d'un titre de séjour au Portugal qui s'engage à prendre en charge la nourriture et le logement du demandeur de visa, ainsi que le remboursement des frais d'éloignement en cas de séjour irrégulier.



Note:

- Tout dossier incomplet accroît le risque de refus de la demande de visa par l'autorité consulaire.
- Le Poste Consulaire se réserve le droit de demander d'autres documents que ceux mentionnés ci-dessus lorsqu'il le juge opportun.
- La présentation de tous les documents n'implique pas l'octroi automatique du visa. En cas de refus de la demande, les frais versés ne seront pas remboursés.
- Tous les documents doivent être présentés en portugais, pouvant toutefois être acceptés notamment en français ou en anglais ou avec une traduction officielle avec une validité de moins de 3 mois à la date de présentation de la demande de visa.
- Consultez la législation en vigueur sur <https://vistos.mne.gov.pt/pt/vistos-nacionais/legislacao-nacional>
- Moyens de subsistance - Ordonnance n° 1563/2007, du 6 décembre.